



TRANSMIS LE 26/03/2024
REÇU LE 26/03/2024
AFFICHÉ LE 26/03/2024
NOTIFIÉ LE 28/03/2024
PUBLIÉ LE 28/03/2024
EXÉCUTOIRE LE 28/03/2024

Caractère Exécutif
Le 28 mars 2024
Par décision
L'Adjoint au Maire

2024/...

Mme Jeanne Charrières-Guigno



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°23

OBJET : TECHNIQUES/VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LE DÉPLACEMENT DE LA BUTTE DE DÉPART ET LA MISE AUX NORMES DE LA GRILLE DE DÉPART DE LA PISTE DE BMX.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Alain VERBRUGGHE à Dominique ASARO.

Franck GAILLARD à Frédéric LÉPRON.

Bruno DE CARLI à Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET à Henri FERNANDEZ.

Maryem EL AMRANI à Marion WERNER.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN à Marc SCHWEITZER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT à Vincent MULOT.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la -Garenne (95130)

Question n°23 du CM du 21/03/2024 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024 DÉLIBÉRATION N°23

OBJET : TECHNIQUES/VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LE DÉPLACEMENT DE LA BUTTE DE DÉPART ET LA MISE AUX NORMES DE LA GRILLE DE DÉPART DE LA PISTE DE BMX.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au déplacement de la butte de départ et de mettre aux normes la grille de départ de la piste de BMX,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités par la Région Ile-de-France pour les équipements sportifs de proximité en accès libre,

APRES l'avis de la Commission « Techniques » en date du 4 mars 2024 et de la Commission "Ressources et Développement" en date du 21 mars 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Ile-de-France pour le déplacement de la butte de départ et la mise aux normes de la grille de départ de la piste de BMX.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 1322 fonction 325 du budget de la Commune,

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DL21032024Q23

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-26T17-00-04.00 (MI251889201)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240321-DL21032024Q23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES/VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DÉPLACEMENT DE LA BUTTE DE DÉPART ET - LA MISE AUX NORMES DE LA GRILLE DE DÉPART DE LA PISTE DE BMX.

Date de décision : 21/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23 TECH - SUB REGION GRILLE DE DEPART PISTE BMX.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/03/24 à 17:00

Date 26/03/24 à 17:00

Date 26/03/24 à 17:04

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle

